



# FÉDÉRATION FRANÇAISE de JEU de BALLE au TAMBOURIN

## COMITE DIRECTEUR N° 06 du 03 novembre 2017

Statut du compte rendu :  Projet pour avis  Validé pour diffusion  Approuvé définitivement

	Présent	Absent	Excusé	Représenté par / Pouvoir à
Yvan Buonomo, Président	x			
Thierry Alignan	x			
Slimane Amghar-Ayrix	x			
Hyacinthe Barral		x	x	
Vincent Burtin		x	x	
Eric Deleens	x			
Fanny Edouard		x	x	Célestin Elices
Marine Entakli		x	x	Yvan Buonomo
Pascal Fabre	x			
Christophe Garnier	x			
Pricillia Lannoy		x	x	Philippe Lecompte
Françoise Le Tan, Secrétaire adjointe	x			
Marie-Ange Notarnicola		x	x	
Christian Pille, Trésorier adjoint	x			
Corine Pons, Secrétaire Général	x			
Paul Rousse, Médecin	x			
Valérie Sanchez, Trésorière	x			
Nicolas Terme, Vice Président	x			
Laurent Zumello		x	x	Thierry Alignan
Philippe Gouneaud (Président Ligue PACA)	x			
Denis Arrazat (Président Ligue Occitanie)		x	x	Gautier Vidal
Georges Maugein, Président CD19		x		
Philippe Lecompte, Président CD59, Vice-Pdt	x			
Vincent Marchand, Président CD60	x			
Célestin Elices (représentant des arbitres)	x			
Marion Cazzani (représentante des joueuses)		x	x	
Vacant (représentant de joueurs)	-	-	-	-
Vacant (représentant des Présidents de club)	-	-	-	-

**Invité :** Virginie Jente (secrétaire FFJBT)

1. Approbation du compte rendu du Comité Directeur n°5
2. Approbation du Bilan Financier de la saison 2016-2017
3. Approbation du Bilan Financier de la Fabrique 2016-2017
4. Budget de la saison 2017-2018
5. Bilan de la Fabrique
6. Questions diverses

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h00

## 1. Approbation du compte rendu du Comité Directeur n°5

Le compte rendu du Comité Directeur n°5 est approuvé sous réserve des compléments suivants :

- Concernant les listes de désignation des arbitres Internationaux, des noms ont été oubliés dans le compte rendu. Les listes sont complétées comme suit :
  - En salle : Fanny EDOUARD, Célestin ELICES, Marine ENTAKLI, Stéphane MAURI, Benjamin VILLANUEVA, **Mickaël DEZORD**
  - En extérieur : Fanny EDOUARD, Célestin ELICES, Marine ENTAKLI, Guillaume FOPOLLO, Stéphane MAURI, Benjamin VILLANUEVA, **José LOPEZ, Michaël DEZORD.**
- Concernant la modification de l'article 17 du règlement sportif en Salle relatif à l'arbitrage en championnat de France en Salle, il est apporté une précision dans la rédaction. Les clubs devront mettre à disposition, **par équipe engagée**, 1 arbitre officiel qui devra être présent sur chaque plateau dans lequel son équipe est engagée et y arbitrer bénévolement au minimum 2 rencontres.
- Concernant les résultats de Nationale 2, une erreur s'est glissée dans le classement. Cournonterral et les Pennes Mirabeau ont fini à égalité de point, et même si le premier a un goal average général favorable, s'est bien les Pennes Mirabeau qui termine 4<sup>ème</sup> grâce à un goal average particulier favorable.
- Concernant les questions diverses, il a été évoqué une piste de réflexion permettant à des arbitres officiels ayant besoin de s'aguerrir ou ne souhaitant plus officier au niveau National, d'arbitrer dans le cadre du championnat de Ligue. Le règlement permet en effet aux instances Départementales et Régionales de faire appel à la Fédération pour désigner des arbitres officiels, dès lors que ces dernières assument la charge financière de ces arbitrages. Une réunion de travail devra être programmée afin de définir les modalités de mise en application de cette disposition dans le cas où elle serait généralisée.

## 2. Approbation du Bilan Financier de la saison 2016-2017

## 3. Approbation du Bilan Financier de la Fabrique 2016-2017

Yvan Buonomo propose d'étudier les résultats financiers de la fédération et de la fabrique dans un même temps. Les bilans, détaillés dans les tableaux ci-dessous, ont été établis par la comptable de la fédération, à l'attention du Comité Directeur, en vue de la préparation de l'assemblée générale du 4 novembre 2017.

<b>RESULTAT FEDERATION</b>	<b>Du 01/10/2016 au 30/09/2017</b>
<b>AFFILIATION &amp; PARTICIPATIONS</b>	<b>70 986</b>
Licences et affiliations	53 486
Examen arbitrage	1 360
Participation arbitrage	10 590
Engagement des nationales	2 650
Démissions	2 900
<b>SUBVENTIONS</b>	<b>14 818</b>
Subvention Département Promotion tambourin	2 050
Subvention Département haut niveau	3 050
Reversement subvention Ht niveau à FT	- 3 050
Subvention Département Coupe d'Europe	3 000
Subvention Région 2016-2017	3 000
Excédent Subvention Région constaté 2015-2016	- 7 000
Subvention Ministère	5 000
CCVH 1/2 Subvention aide loyer 2016-2017	3 500
Aide à l'embauche	3 333
Subvention d'investissement rapportée au résultat	1 935
<b>RECETTES DIVERSES</b>	<b>5 542</b>
Divers (repas, déplacements refacturés...)	5 313
Produits financiers	229
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>91 346</b>

<b>FRAIS DE STRUCTURE</b>	<b>30 783</b>
Edf / Eau	2 105
Fournitures d'Entretien et Petit équipement	211
Fournitures Administratives	1 952
Loyer	3 052
Locations Matériels/Véhicules	2 186
Locam copieur Canon	517
Maintenance logiciel	454
Assurance RC	1 065
Honoraires	3 196
Frais de communication	401
Déplacements / Réception administratifs	4 765
Frais Postaux	1 027
Frais téléphoniques	1 452
Services Bancaires	251
Affiliations Diverses	2 870
Réversion licences	5 200
Divers	77
<b>HAUT-NIVEAU &amp; COMPETITIONS</b>	<b>40 073</b>
Fournitures Equipements des Equipes	6 073
Engagement des équipes	900
Défraiement Arbitres	13 740
Trophées et récompenses	1 219
Voyages et déplac équipes/joueurs	15 141
Formation éducateur (frais de déplacements)	3 000
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>30 949</b>
Salaires bruts	23 199
Charges s/salaires	7 231
Provision congés à payer	519
<b>AMORTISSEMENT AGENCEMENT/MATERIEL</b>	<b>3 916</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>105 721</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>- 14 374</b>

<b>RESULTAT FABRIQUE DE TAMBOURINS</b>	<b>Du 01/10/2016 au 30/09/2017</b>
<b>VENTES DE TAMBOURINS</b>	<b>63 415</b>
Variation stocks produits finis	- 142
reversement AFAT	6 000
Subvention Haut niveau	3 050
CCVH 1/2 Subvention aide loyer 2016-2017	3 500
Q/part subvention investissement	667
Produits financiers & divers	57
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>76 547</b>
<b>ACHATS CONSOMMES</b>	<b>43 626</b>
Matière premières/consommables/marchandises	39 429
Variation du stock	4 197
<b>FRAIS GENERAUX</b>	<b>10 232</b>
Fournitures Eau et Electricité	538
Fournitures d'Entretien et Pet	1 662
Maintenance de logiciel	454
Loyer	3 045
Honoraires	2 378
Voyages et Déplacements	1 399
Frais Postaux	390
Frais de téléphone	95
Services Bancaires et Assimilé	270
<b>SALAIRES ET CHARGES</b>	<b>31 937</b>
Salaires bruts	23 020
Charges s/salaires	7 150
Variation CP	1 767
<b>AMORTISSEMENT DU MATERIEL</b>	<b>2 699</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>88 494</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>- 11 946</b>

## FFJBT BILAN CONSOLIDE AU 30 SEPTEMBRE 2017

BILAN ACTIF			BILAN PASSIF		
	Brut	Amort.	Net		
<b>IMMOBILISATIONS :</b>	<b>106 826</b>	<b>69 089</b>	<b>37 737</b>	<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>107 611</b>
Matériel Fabrique tambourins	38 972	11 979	26 993	Fonds propres	122 643
Tambourithèque	32 760	25 838	6 923	Résultat de l'exercice	- 26 320
Aménagt et matériels bureaux	35 094	31 272	3 822	Subvention d'investissement	11 288
<b>STOCKS MAT. 1ERE ET TAMBOURINS</b>	<b>18 506</b>		<b>18 506</b>		
<b>CREANCES :</b>	<b>13 369</b>	<b>-</b>	<b>13 369</b>	<b>DETTES</b>	<b>22 776</b>
Factures Clients / Clubs à encaisser	1 203		1 203	Fournisseurs factures dues	2 842
Subventions à encaisser	6 167		6 167	Dettes sociales	11 262
Autres créances	6 000		6 000	Autres dettes ou charges à payer	5 201
<b>DISPONIBILITES (Comptes bancaires)</b>	<b>60 773</b>		<b>60 773</b>	Produits constatées d'avance	3 470
<b>TOTAL</b>	<b>199 475</b>	<b>69 089</b>	<b>130 386</b>	<b>TOTAL</b>	<b>130 386</b>

### Résultat de la fédération

Le total des produits s'élève à 91 345 € pour une prévision initiale de 96 000 € (hors bénévolat). L'écart vient principalement de l'estimation de la subvention régionale 2017 qui était de 7000 € pour 3000 € accordée réellement. De plus, en 2016, la subvention à recevoir a été prise en compte au résultat pour 10 000 € alors que le montant réellement perçu a été de 3 000 €.

Les prévisions de charge s'élèvent à 105 720 €, supérieure de 10 000 € environ aux prévisions initiales qui étaient de 96 000 €. Il est difficile d'identifier les raisons de l'écart entre les prévisions et les réalisations, compte tenu du mode de présentation du budget prévisionnel.

La Fédération réalise ainsi une perte nette de 14 374 € sur l'exercice 2016/2017 (pour mémoire l'exercice précédent était en perte de 11 031 €).

### Résultat de la Fabrique

Le chiffre d'affaire de la Fabrique est de 63 415 € pour l'exercice. Compte-tenu d'un cout d'achat des matières et marchandises (= achats de la période + stock initial – stock final) de 43 626 € (soit 67% du chiffre d'affaire) et des charges de structure et de personnel, la fabrique réalise une perte de 11 946 € sur l'exercice 2016-2017 (pour mémoire l'exercice précédent était en perte de 21 048 €).

Au cumul, l'association FFJBT réalise une perte de 26 320 € pour l'exercice 2016-2017. A la date de clôture des comptes, la fédération (inclut la fabrique) présente un actif net comptable de 130 386 € se composant de :

- Immobilisations (matériels de fabrication, tambourithèque, agencement et matériels de bureau) : 37 737 €
- Stocks de tambourins et de matières premières : 18 506 €
- Créances : 13 369 €
- Disponibilités : 60 773 €

Ces actifs sont financés par :

- Les fonds associatifs diminués du résultat déficitaire cumulé de l'exercice : 107 611 €
- Les dettes : 22 776 €

L'équilibre financier de l'association n'est ainsi pas menacé malgré le fait qu'elle réalise pour la deuxième année consécutive un résultat déficitaire. Les excédents des années précédentes ayant permis de constituer des fonds associatifs, ceux-ci permettent d'absorber les résultats déficitaires, en conservant une situation de trésorerie satisfaisante.

Cependant il est souhaitable de renouer avec un résultat annuel équilibré, afin de préserver les fonds propres, nécessaires au financement des besoins de trésorerie ponctuels et aux éventuels besoins de réinvestissement.

#### **Une discussion s'engage sur ce bilan.**

Même si le bilan consolidé avec l'état de l'actif est positif, le bilan annuel une nouvelle fois déficitaire inquiète les membres du Comité Directeur. Les subventions de fonctionnement, qu'elles soient Nationales ou locales sont toujours en baisse. Il ne faudra plus compter à l'avenir sur cette ressource pour équilibrer les budgets.

Concernant le bilan de la Fabrique, il est évoqué la question des tarifs des tambourins. Le Président précise que l'ensemble des tarifs ont été augmentés afin de compenser l'augmentation des matières premières. Les tarifs n'avaient pas bougé depuis de nombreuses années.

Il est également évoqué le fait que quelques clubs ne jouent encore pas le jeu de la Fabrique en achetant des tambourins à l'étranger. Même si les tarifs sont, à priori, avantageux, la fabrique distribue aujourd'hui des produits de très grande qualité et dans des délais de fabrication très satisfaisants. Un effort est demandé aux clubs en ce sens sous peine de mettre la Fabrique en difficulté financière.

Le Président informe également d'une réflexion en cours sur le paiement de la TVA (payée jusqu'à aujourd'hui en Italie à 22%). Il semblerait que la TVA puisse être payée en France (gain de 2%), voire même ne pas être payée du tout, ce qui comblerait le déficit de la Fabrique. Cet élément devant être toutefois confirmé par le cabinet comptable.

Le bilan financier est mis aux votes.

**Pour : 21      Abstention : 0      Contre : 0**

**Le Comité Directeur, après en avoir débattu, approuve à l'unanimité le bilan financier de la saison 2016-2017.**

#### **4. Budget de la saison 2017-2018**

Les budgets prévisionnels ont été établis en tenant compte des produits et charges raisonnablement attendus sur l'exercice prochain. Le résultat légèrement bénéficiaire de la Fédération devrait couvrir le déficit attendu pour la Fabrique de tambourins, de telle sorte à obtenir un résultat consolidé quasi nul.

<b>BUDGET FEDERATION</b>	<b>Prévisions 2017-2018</b>
<b>AFFILIATION &amp; PARTICIPATIONS</b>	<b>77 100</b>
Licences et affiliations	60 000
Examen arbitrage	1 500
Participation arbitrage	10 500
Engagement des nationales	2 600
Démissions	2 500
<b>SUBVENTIONS</b>	<b>21 800</b>
Subvention Département Promotion tambourin	2 000
Subvention Département haut niveau	3 000
Reversement subvention Ht niveau à FT	3 000
Subvention Département Rencontres Internationales	6 500
Subvention Région 2016-2017	3 000
Subvention Ministère	5 000
CCVH 1/2 Subvention aide loyer 2016-2017	3 500
Aide à l'embauche	1 800
<b>RECETTES DIVERSES</b>	<b>7 700</b>
Divers (repas, sponsors, déplacements refacturés...)	7 500
Produits financiers	200
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>106 600</b>
<b>FRAIS DE STRUCTURE</b>	<b>31 050</b>
Edf / Eau	2 200
Fournitures d'Entretien et Petit équipement	250
Fournitures Administratives	2 000
Loyer	3 050
Locations Matériels/Véhicules	2 200
Locam copieur Canon	600
Maintenance logiciel	500
Assurance RC	1 100
Honoraires	3 200
Frais de communication	500
Déplacements / Réception administratifs	4 500
Frais Postaux	1 100
Frais téléphoniques	1 800
Services Bancaires	250
Affiliations Diverses	1 800
Réversion licences	6 000
<b>HAUT-NIVEAU &amp; COMPETITIONS</b>	<b>39 900</b>
Fournitures Equipements des Equipes	4 600
Engagement des équipes	800
Défraiement Arbitres	15 000
Trophées et récompenses	1 500
Voyages et déplac équipes/joueurs	15 000
Formation éducateur (frais de déplacements)	3 000
<b>SALAIRES ET CHARGES</b>	<b>27 050</b>
Salaires bruts	21 300
Charges s/salaires	5 750
Provision congés à payer	-
<b>AMORTISSEMENT DES MATERIELS/AGENCEMENTS</b>	<b>3 900</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>101 900</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>4 700</b>

<b>BUDGET FABRIQUE DE TAMBOURINS</b>	<b>Prévisions 2017-2018</b>
PRODUCTION & MARCHANDISES VENDUES	70 000
Reversement AFAT	6 000
Subvention Haut niveau	3 000
CCVH 1/2 Subvention aide loyer 2016-2017	3 500
Q/part subvention investissement	660
Produits financiers & divers	50
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>83 210</b>
<b>ACHATS CONSOMMES</b>	<b>42 000</b>
Matière premières/consommables/marchandises	42 000
<b>FRAIS DE STRUCTURE</b>	<b>10 100</b>
Fournitures Eau et Electricité	500
Fournitures d'Entretien et Pet	1 500
Maintenance de logiciel	500
Loyer	3 050
Honoraires	2 400
Voyages et Déplacements	1 400
Frais Postaux	400
Frais de téléphone	100
Services Bancaires et Assimilé	250
<b>SALAIRES ET CHARGES</b>	<b>32 400</b>
Salaires bruts	24 000
Charges s/salaires	8 400
Variation CP	-
<b>AMORTISSEMENT DU MATERIEL</b>	<b>3 380</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>87 880</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>- 4 670</b>

### Une discussion s'engage sur ce projet de budget.

Plusieurs membres du Comité Directeur regrettent de ne pas avoir pu recevoir les documents plus tôt. La présentation d'un budget globalisé ne permet pas de plus de prévoir une gestion efficace du budget. Il sera nécessaire d'identifier des pistes d'économie afin d'atteindre l'objectif de l'équilibre en fin d'exercice.

Il est précisé que les délais laissés au comptable entre la clôture de l'exercice (au 30 septembre) et la présentation des comptes en assemblée générale le 4 novembre ne laisse que très peu de temps pour se retourner. Cette contrainte temporelle devra être prise en compte les années prochaines pour permettre de laisser suffisamment de temps pour travailler en amont à la présentation des budgets.

Concernant la gestion de la Fabrique, Le président souhaite que la commission se réunisse afin de mettre en place une véritable stratégie de politique tarifaire. Il est notamment évoqué la possibilité d'augmenter les tarifs des tambourins salle car les joueurs commandent moins fréquemment. La qualité des tambourins produits aujourd'hui justifierait une évolution des tarifs. Il est également évoqué la nécessité de mise en avant de la Fabrique sur des manifestations phares. La présence d'un stand « Condor » sur des événements comme cela a été le cas lors du championnat d'Europe des Nations en Salle ou la coupe d'Europe 2015 ne peut-être que profitable en terme d'exposition et de visibilité.

Il est également mis en évidence la nécessité de prise en considération (de façon comptable) des sorties de tambourins en dotation (dotation coupe d'Europe, équipes de France...) qui apparaissent uniquement en charge pour la fabrique (acquisition de matière première). Une partie du déséquilibre peut s'expliquer par ce phénomène.

En marge de cette discussion, Eric Deleens informe les membres du Comité de son projet de création d'un Tambourin adapté à une pratique en fauteuil. Il propose de se mettre en relation avec Boris dans les prochains mois afin de voir comment pourrait être développé ce matériel, sachant qu'il travaille aujourd'hui sur un prototype avec un licencié de son club.

Le projet debudget 2017-2018 est mis aux votes.

**Pour : 17      Abstention : 4 (Alignan, Amghar-Ayrix, Vidal, Zumello)      Contre : 0**

**Le Comité Directeur, après en avoir débattu, approuve à la majorité le projet de Budget de la saison 2017-2018.**

## 5. Bilan de la Fabrique

Ce point a été largement abordé lors des discussions préalables. En synthèse, il ressort :

- Que la grille des prix a été réévaluée afin d'harmoniser les tarifs et de prendre en compte les augmentations des matières premières.
- Qu'un travail de fond reste à conduire sur la mise en place d'une stratégie tarifaire.
- Que la fabrique doit être mieux valorisée auprès de la clientèle (interface facilitant l'achat en ligne, présence sur les événements tambourin).
- Que les clubs, même si des efforts ont été faits grâce à l'amélioration de la qualité des produits, doivent privilégier leurs achats auprès de la Fabrique.
- Qu'une réflexion est à faire aboutir sur le paiement de la TVA. La meilleure option devant être analysée.

## 6. Questions diverses

### 6.1. Bilan des 2 premières sessions de formation des « éducateurs 1<sup>er</sup> degré ».

La 2<sup>ème</sup> session du brevet fédéral « éducateur 1<sup>er</sup> degré » a eu lieu les samedis 30 septembre et le 14 octobre 2017 aux Pennes Mirabeau. 17 candidats (13 des Pennes Mirabeau, 2 de la Penne sur Huveaune et 2 de Courmonterral) ont présenté l'examen.

Le succès de cette seconde session (pour mémoire seuls 7 candidats étaient inscrits à la première formation qui s'est déroulée dans l'Hérault) est lié à plusieurs phénomènes. Le premier réside dans l'implication du club hôte (accueil, mise à disposition des locaux, prise en charge des repas...) et d'une prise en charge d'une partie du coût de la formation par les instances locales (Ligue PACA 50%, CD13 30%).

Malgré tout, quelques difficultés ont été rencontrées dans l'organisation de cette formation. Certaines liées à des aspects organisationnels, d'autres administratifs ou encore logistiques. Un calage entre les formateurs (membres de l'ETR) et la Fédération apparaît comme nécessaire afin que ces difficultés ne se reproduisent plus.

Yvan Buonomo informe qu'une réunion de la commission Formation sera programmée le samedi 25 novembre prochain pour évoquer ces difficultés et prévoir les moyens à mettre en œuvre pour les résoudre. Il sera également évoqué lors de cette commission la question des équivalences avec les anciens diplômés ou encore les obligations faites aux clubs de disposer d'éducateurs diplômés.

Les dates proposées pour la 3<sup>ème</sup> session de formation sont les 10 et 17 mars 2018 dans l'Hérault. Il est mis en évidence une incompatibilité de date avec l'organisation du dernier plateau du Championnat de France en Salle les 10 et 11 mars. Les formateurs de l'ETR proposeront en conséquence d'autres dates (à priori les 3 et 17 mars à confirmer).

### 6.2. Demande de formation faite par le Comité Départemental de L'Oise

Le CD60 a sollicité la Fédération pour accompagner le Comité dans la mise en place d'un programme de formation à destination des clubs et licenciés de L'Oise visant à répondre au projet CDNS déposé par le Comité Départemental. Les formations concerneraient les domaines :

- de la formation d'éducateur (pour 10 à 15 participants).
- de la formation à l'arbitrage (3 à 5 participants).

- de la formation sportive :

Stage de perfectionnement auprès de joueurs confirmés (10-12 participants)

Stage d'initiation à la pratique en extérieur (10-12 participants)

Il est évoqué une possible mutualisation des coûts de déplacement et de formation avec le CD59 si des besoins similaires se faisaient ressentir.

Concernant la formation d'éducateur, il est discuté de la possibilité de former un formateur (hors ETR) qui pourrait délivrer la formation dans les hauts de France pour minimiser les charges de formation (notamment en frais de déplacement). Gautier Vidal, formateur membre de l'ETR, précise que des pré-requis sont nécessaires (notamment disposer à minima d'un diplôme sportif niveau Licence). Vincent Marchand étant titulaire d'une maîtrise STAPS, il remplit les conditions minimales nécessaires. Il est proposé ainsi d'intégrer Vincent Marchand dans le « pool » de formateur, sous réserve qu'il valide les acquis nécessaires en assistant notamment à une formation dispensée par les membres de l'ETR.

### 6.3. Homologation de balles Pagani

A ce jour, seules les balles distribuées par le fabricant Gommalivre sont homologuées par notre Fédération pour le jeu en extérieur. Compte tenu des évolutions techniques des produits proposés par les fabricants, il est discuté de la possibilité d'élargir la gamme de balles homologuées aux balles Pagani. Cette proposition permettrait d'introduire une concurrence entre les fabricants et permettre, peut-être, d'obtenir de meilleurs tarifs d'achat.

Avant de généraliser, le cas échéant, cette proposition, il a été discuté avec le Président du CD34 l'opportunité de mener une expérimentation sur une série ou une compétition donnée.

Après discussion, il est acté :

- Que la différence de tarifs entre les deux fabricants n'est pas suffisamment importante pour générer des économies d'échelle significatives.
- Que l'homologation de 2 types de balles pour une seule compétition (même dans un format de test) risquait de générer des perturbations importantes dans le déroulement des autres championnats.

**Le Comité Directeur décide ainsi de rejeter la proposition de test d'homologation des balles Pagani.**

**En parallèle le Comité Directeur mandate Pascal Fabre pour prendre contact avec le fabricant Gommalivre pour négocier, dans la mesure du possible, la baisse de ses tarifs pour la Fédération.**

### 6.4. Composition de la Commission Dopage.

La composition de la commission dopage reste toujours incomplète à ce jour. Malgré les nombreuses relances il manque encore des noms. Certaines personnes pressenties lors du Comité Directeur du 2 juillet ont fait savoir qu'elles ne souhaitaient pas intégrer la commission dopage ou appel Dopage où n'ont toujours pas transmis la fiche de renseignement.

Pour mémoire, chaque instance doit être composée de 5 membres, extérieurs du Comité Directeur, et dont au moins un possède des compétences dans le domaine juridique et un dans le domaine médical.

<u>Commission Dopage Titulaires</u>	Compétence	situation
Jean Gabriel Tissot	avocat	En attente
Chantal Gouneaud	infirmière	Confirmé
Aurore Martin	infirmière	En attente
Michel Blanes		Confirmé
Antony Durango		Confirmé

<u>Commission Dopage Suppléants</u>	Compétence	situation
	Juriste	Pas de nom
Magalie Louapre	infirmière	En attente
Caroline Terme-Roy		Confirmé
Michaël Loublier		Confirmé

		Pas de nom
--	--	------------

<u>Commission Appel Titulaires</u>	Compétence	situation
Géraldine Paraz	Juriste	Confirmé
Isabelle Fabre	infirmière	En attente
Jean-Christophe Pépin		Refus
Patrice Charles		Confirmé
		Pas de nom

<u>Commission Appel Suppléants</u>	Compétence	situation
	Juriste	Pas de nom
	infirmière	Pas de nom
Eloise Génies		En attente
André Sanchez		Confirmé
Céline Alignan		Confirmé

Près de 6 mois après avoir évoqué cette question en Comité Directeur, il manque toujours 6 personnes volontaires à trouver et 5 en attente de retour de fiches de renseignement pour composer les commissions Dopage et Appel Dopage. Il est rappelé que la constitution de ces commissions est obligatoire. Si les membres du Comité Directeur ne s'investissent pas un minimum, la fédération ne pourra pas être en mesure de remplir ses obligations règlementaires et risque de perdre son agrément Ministériel.

#### 6.5. Organisation de la Coupe d'Europe en Salle 2018.

Philippe Gouneaud informe que la Fédération Internationale a attribué au club des Pennes Mirabeau l'organisation de la prochaine Coupe d'Europe des clubs en Salle. Il met toutefois en évidence quelques incohérences dans les procédures de désignation des clubs hôtes par la FIBaT avec notamment des délais particulièrement contraints entre la notification de la décision et les dates de la compétition.

Il propose que la FFJBT adresse un courrier à la FIBaT sollicitant la modification des modalités de désignation des clubs hôtes de compétition permettant de laisser un laps de temps suffisant pour garantir une organisation optimale des manifestations.

**Le Comité Directeur approuve cette demande.**

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clos le Comité Directeur à 23h00

**Le Secrétaire Général**  
Corinne Pons

**Le Président**  
Yvan Buonomo




#### Document transmis à :

- tous les Présidents de Ligues, Comités et Clubs.
- tous les membres du Comité Directeur.